

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits ouverts pour le service de la Dette publique en 1895 sont les suivants :

Dépenses ordinaires (montant du Budget voté) fr. 109,790,483 79

Dépenses exceptionnelles (crédit alloué par la loi du 15 février 1895, relative à la conversion de la dette à 3 1/2 0/0). . . fr. 500,000 »

Montant total des crédits budgétaires pour 1895. . . fr. 110,290,483 79

Le projet de Budget de 1896, s'élève à 104,562,884 76

Soit une diminution de. . . . fr. 5,727,599 03

résultant de diverses modifications qui se justifient de la manière suivante :

ART. 5. — Dette à 3 0/0, 1^{re} série.

Crédit voté pour 1895 (3 1/2 0/0, 1^{re} série) fr. 5,216,050 02

— demandé pour 1896 4,511,178 40

DIMINUTION fr. 704,871 62

Cette diminution provient de la conversion en 3 0/0 du capital de la dette à 3 1/2 0/0, 1^{re} série (loi du 15 février 1895).

ART. 6. — Dette à 3 0/0, 2^e série.

Crédit voté pour 1895 (3 0/0 et 3 1/2 0/0, 2^e série, réunis) fr. 57,956,292 03

— demandé pour 1896. 54,273,842 62

DIMINUTION fr. 3,682,449 41

Cette différence résulte de la conversion en 3 0/0 du capital de la dette à 3 1/2 0/0, 2^e série (loi du 15 février 1895). De ce chef, la diminution est de fr. 4,802,449 41; mais il y a lieu de tenir compte des charges nouvelles afférentes aux capitaux qui pourront être émis pendant l'année 1895, et qui sont évaluées à 1,120,000 francs.

ART. 7. — Dette à 3 0/0, 3^e série.

Crédit voté pour 1895 (3 1/2 0/0, 3^e série) fr. 7,401,480 »

— demandé pour 1896 6,401,280 »

DIMINUTION fr. 1,000,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient de la conversion en 3 % du capital de la dette à 3 1/2 %, 3^e série (loi du 15 février 1895).

ART. 13. — Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.

Crédit voté pour 1895	fr.	8,275	»
— demandé pour 1896		8,850	»
		575	»
AUGMENTATION . . .		fr.	575

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 16. — Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, Namur, La Louvière, Courtrai et Malines.

Crédit voté pour 1895	fr.	935,000	»
— demandé pour 1896		945,000	»
		10,000	»
AUGMENTATION. . .		fr.	10,000

Cette augmentation provient de la reprise, à partir du 1^{er} janvier 1896, des réseaux de Courtrai et de Malines. Les comptes ne pouvant encore être arrêtés définitivement, le crédit sollicité n'est qu'approximatif.

ART. 17. — Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.

Crédit voté pour 1895	fr.	560,000	»
— demandé pour 1896		580,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION . . .		fr.	20,000

Il se peut que la première échéance de certaines annuités nouvelles à souscrire soit fixée au 30 juin 1896; l'augmentation proposée permettra d'y faire face. Il est d'ailleurs à remarquer que les dépenses imputables sur cet article sont, en grande partie, compensées par une recette portée au Budget des Voies et Moyens.

ART. 23. — Pensions diverses.

Crédit voté pour 1895	fr.	10,633,732	»
— demandé pour 1896.		10,738,079	»
		124,347	»
AUGMENTATION . . .		fr.	124,347

Cette augmentation s'explique par la progression des admissions à la retraite, qui est continue pour le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, dont les services n'ont cessé de se développer, et temporaire pour le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique et pour celui de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 24. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1895 fr.	2,165,000 »
— demandé pour 1896	2,190,000 »
AUGMENTATION . . . fr.	25,000 »

Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite.

Les dépenses imputables sur cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{2}$ et de $\frac{1}{2}$. Le Trésor public n'a donc à supporter que les $\frac{1}{2}$ de la dépense.

ART. 26. — *Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1895 fr.	4,523,000 »
— demandé pour 1896.	4,503,000 »
DIMINUTION . . . fr.	20,000 »

Cette différence résulte de l'application de l'article 12 de la loi du 15 février 1895, réduisant à 3 % le taux de l'intérêt des cautionnements dont il s'agit. De ce chef, la diminution de charges se chiffre par 125,000 francs environ. Mais comme il y a lieu de tenir compte, d'autre part, de l'accroissement continu des dépôts de l'espèce dans les caisses du Trésor, on propose de limiter la réduction à 20,000 francs.

Il est à remarquer que les dépenses imputables sur cet article ne constituent pas une charge pour le Trésor.

RÉCAPITULATION.

Article	Augmentations.	Diminutions.
3. fr.	»	704,871 62
— 6.	»	3,682,449 41
— 7.	»	1,000,200 »
— 13.	575 »	»
— 16.	10,000 »	»
— 17.	20,000 »	»
— 23.	124,347 »	»
— 24.	25,000 »	»
— 26.	»	20,000 »
— 30. (de 1895) Dépenses exceptionnelles.	»	500,000 »
	Fr. 179,922 »	5,907,521 03
Soit une diminution de fr.	5,727,599 03	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1896, à la somme de cent quatre millions cinq cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-quatre francs, soixante-seize centimes (fr. 104,562,884 76), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(54)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				
	CHAPITRE I^{er}.	INTÉRÊTS	DOTATION	Total	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.	de	de	par dette.	
	1^{re} SECTION.	CAPITAL	l'amortissement.		
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>	primitif.			
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	•	•	80,598 14	•
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril suivant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. . .	•	•	122,580 24	•
4	Rachat des droits de fanal.	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série).	4,229,229 75	281,948 65	4,511,178 40	•
6	— (2 ^e série).	50,881,727 46	5,392,115 16	56,273,842 62	•
7	— (3 ^e série).	6,001,200 •	400,080 •	6,401,280 •	•
	TOTAUX.fr.	66,611,147 99	4,074,143 81	70,685,291 80	
8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année			1,200,000 •	•
	A REPORTER. . . .fr.			72,110,440 20	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	72,110,440 20	
	§ 2. Annuités diverses.		
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	
10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manège	672,550 »	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	275,000 »	
12	Vingt-sixième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
13	Annuité à payer jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,850 »	
14	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	
15	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 »	85,494,755 76
16	Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines.	945,000 »	
17	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	580,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	39,798 56	
19	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893).	45,000 »	
20	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	300,000 »	
21	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »	134,500 »	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 »		
	A REPORTER. . . fr.	»	85,494,755 76

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	85,494,765 76
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
22	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	} 16,712,079 •
23	Pensions diverses.	10,758,079 •	
24	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	2,190,000 •	
25	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDÉS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
26	a. Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,500,000 •	1,503,000 •	} 2,356,050 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 3,000 •	3,050 •	
27	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . .	3,050 •	
28	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	850,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	104,562,884 76

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(58)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.				
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
1^{re} SECTION.				
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1896 et au 1 ^{er} janvier 1897)	5,498,990 78	5,498,990 78
2	.	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1896)	"	"
2^{me} SECTION.				
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
3	.	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, articles 20 et 25 dudit traité et art. 10 de ladite convention.	"	"
4	.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"
3^{me} SECTION.				
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
<i>Dette à 3 % (1^{re} série) d'un capital nominal de 140,974,525 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ % (1^{re} série) loi du 15 février 1895):</i>				
5	a.	Intérêts à 3 % (semestres au 1 ^{er} juillet 1896 et au 1 ^{er} janvier 1897).	4,220,229 75	4,511,178 40
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	" 281,948 65	
<i>Dette à 3 % (2^e série) d'un capital nominal de fr. 1,696,057,582 22, provenant : 1^o de l'emprunt de 300,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3^o de l'emprunt de 135,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4^o d'un capital de 215,708,700 francs émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892, du 17 avril 1893, du 30 janvier et du 17 juillet 1894 et à émettre en 1895; 5^o d'un capital de fr. 900,489,882 22, dérivant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ % (2^e série) (loi du 15 février 1895):</i>				
6	a.	Intérêts à 3 % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1896).	50,881,727 40	54,273,842 62
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	" 3,392,115 16	
<i>Dette à 3 % (3^e série) d'un capital nominal de 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ % (3^e série) (loi du 15 février 1895):</i>				
7	a.	Intérêts à 3 % (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1896)	6,001,200 "	6,401,280 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres)	" 400,080 "	
TOTAUX.		68,611,147 99	4,074,143 81	70,685,291 80
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	.	.	80,598 14	80,598 14	
123,586 24	123,586 24	.	.	123,586 24	121,820 42	
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	20,895 44	
4,511,178 40	5,216,050 02	.	704,871 62	5,216,050 02	5,213,898 98	
54,275,842 62	57,956,292 05	.	3,682,449 41	56,620,599 83	55,732,272 62	
6,401,280	7,401,480	.	1,000,200	7,401,480	7,401,480	
70,910,440 20	76,297,061 23	.	5,387,621 03	74,902,069 03	74,069,950 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	RÉPOUX. . . . fr.
8	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	
§ 2. Annuités diverses.			
	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1896 et au 1 ^{er} janvier 1897.)	
10	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
11	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale).	
12	•	Vingt-sixième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ %, sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
13	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
14	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,391,169
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	3,080,668
15	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1896. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
16	•	Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines	
17	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	
§ 3. Autres charges.			
18	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,658 10 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1895 au 12 avril 1896.)	
19	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1895 au 31 août 1896.)	
20	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
21	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
70,910,440, 20	76,397,061 23	.	5,387,521 03	74,962,069 03	74,069,956 38	
1,200,000 .	1,200,000 .	.	.	1,200,000 .	786,589 30	
500,000 .	500,000 .	.	.	500,000 .	500,000 .	
672,350 .	672,350 .	.	.	672,350 .	672,350 .	
275,000 .	275,000 .	.	.	275,000 .	500,000 .	
612,000 .	612,000 .	.	.	612,000 .	612,000 .	
8,850 .	8,275 .	575 .	.	8,925 .	8,850 .	
8,471,837 .	8,471,837 .	.	.	8,471,837 .	8,471,837 .	
1,000,000 .	1,000,000 .	.	.	1,000,000 .	1,000,000 .	
945,000 .	935,000 .	10,000 .	.	915,000 .	(¹) 854,500 .	(¹) Une somme de 28,100 francs a été transférée à l'exercice 1894.
580,000 .	580,000 .	20,000	
59,798 56	59,798 56	.	.	42,287 74	42,287 74	
45,000 .	45,000 .	.	.	45,000 .	.	
300,000 .	300,000 .	.	.	300,000 .	(²) 283,641 66	(²) Une somme de 12,000 francs a été transférée à l'exercice 1894 Voir annexe n° 1.
154,500 .	154,500 .	.	.	154,500 .	123,770 14	
85,494,755 76	90,851,701 79	30,575 .	5,387,521 03	88,058,048 77	87,736,262 22	
DIMINUTION. . . fr.		5,356,946 03				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
22	a	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles 1,201
	b.	— de l'ordre de Léopold 31,000
	c.	Marine. — Pensions militaires 19,878
	d.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000
	e.	— du Département de la Justice 625,000
	f.	— — — (ecclésiastiques) 390,000
25	g.	— — des Affaires Étrangères. 85,000
	h.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 900,000
	i.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics 450,000
	j.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,450,000
	k.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000
	l.	— — — (civiles) 115,000
	m.	— — des Finances. 2,100,000
	n.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000
24	a	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	a	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
26	a	Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,500,000
27	b	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000
28	a	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
	a	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	.	.	3,200,000	2,916,060	
10,758,079	10,663,732	124,347	.	10,062,574	10,157,040	Voir Annexes nos 2 à 4.
2,190,000	2,165,000	25,000	.	2,075,000	2,005,275	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{2}$ et de $\frac{1}{2}$.
564,000	564,000	.	.	564,000	564,000	
16,712,079	16,562,732	149,347	.	16,501,574	15,612,375	
AUGMENTATION. . fr.		149,347				
1,503,000	1,523,000	.	20,000	1,425,000	1,513,800	70
3,050	3,050	.	.	3,000	4,898	44
850,000	850,000	.	.	880,000	855,620	31
2,550,050	2,576,050	.	20,000	2,508,000	2,379,319	46
DIMINUTION. . fr.		20,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
IV. (1895)	Dépenses exceptionnelles. — Conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ %
	TOTAUX fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
85,494,755 76	90,851,701 79	.	5,356,046 05	88,058,048 77	87,725,262 22	
16,712,079 *	16,562,752 *	149,547	.	16,501,574 *	15,042,576 20	
2,356,050	2,576,050	.	20,010	2,508,000	2,570,519 45	
.	(¹)500,000	.	500,000	.	.	(¹) Crédit alloué par la loi du 15 février 1895.
104,562,884 76	110,200,485 79	149,547	5,876,046 05	107,748,522 77	105,746,057 87	
DIMINUTION. . . fr.		5,727,599 05				

(68)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1896.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, pendant les années 1888 à 1895.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits votés pour l'année 1895 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1896.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1894 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1895.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1894.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854
et de lois subséquentes, pendant les années 1888 à 1893.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	158,514 22	140,015 86	158,709 63	154,147 29	155,204 25	155,745 28
	Tongres à Bilsen.	(²)	(²)	(²)	(²)	11,552 50	(²)
	— à Ans	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
	Maeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	149,898 38
	Lierre à Turnhout	"	"	(⁴) 7,065 79	"	"	"
Canal de Bossuyt à Courtrai		200,000 "	200,000 "	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)
TOTALS fr.		488,514 22	490,015 86	295,775 42	284,147 29	296,556 75	285,641 66

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1887 à 1891 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 333,253 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1892, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 16,520 30 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La cour d'appel de Bruxelles ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'État a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,065 79.

(⁵) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1895.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1896			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	288	"	"	"	288
— civiles	"	1,566	"	1,201	"	365
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	19,878	"	19,878	"	"
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	625,000	"	625,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	590,000	"	590,000	"	"	"
— des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	800,000	"	900,000	"	100,000	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics	400,000	"	450,000	"	50,000	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,425,000	"	1,450,000	"	25,000	"
— de la Guerre (militaires)	4,555,000	"	4,555,000	"	"	"
— — — (civiles).	115,000	"	115,000	"	"	"
— des Finances	2,150,000	"	2,100,000	"	"	50,000
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	10,612,060	21,752	10,757,000	21,079	175,000	50,655
	fr 10,655,752		fr 10,758,079		fr 124,547	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	MOUVEMENT pendant l'année 1894.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	MOUVEMENT pendant l'année 1894.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	1	•	1	•	288	•	288
Civiques	5	•	1	4	1,566	•	365
Militaires	3,002	200	185	3,017	4,458,156	362,422	287,520
Ordre de Léopold	114	2	9	107	11,400	200	900
Marine (militaires de la)	12	•	•	12	19,878	•	•
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	18	•	2	16	80,748	•	8,765
— de la Justice	245	32	30	247	611,925	86,415	74,550
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	369	67	35	401	774,528	156,953	58,458
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,083	115	83	1,115	1,333,447	156,153	118,283
— de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics	252	26	24	254	397,816	28,021	30,937
— de la Guerre	43	4	4	43	96,595	9,946	13,578
— des Finances	1,435	81	127	1,389	2,003,996	150,359	177,221
— de la Cour des Comptes	3	•	•	3	4,327	•	•
Pensions ecclésiastiques	389	48	54	385	380,441	42,974	57,160
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	11	•	1	10	7,271	•	486
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*)	1,891	203	94	2,000	1,999,555	207,800	99,234
TOTAUX	8,875	778	650	9,003	12,181,937	1,181,301	936,551
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
128 pensions.				244,750 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1895.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	—							
	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.		
°	°	°	°	1	°	°		
1,201	°	°	°	1	°	°		
4,533,252	190	1	°	184	1	°		
10,700	2	°	°	9	°	°		
19,878	°	°	°	°	°	°		
71,083	°	°	°	2	°	°		
623,788	30	2	°	28	2	°		
873,023	66	1	°	34	1	°		
1,371,317	114	1	°	82	1	°		
335,900	26	°	°	24	°	°		
92,963	4	°	°	4	°	°		
1,957,134	81	°	°	126	°	1 (*)	(*) Arrêté royal du 23 mars 1894.	
4,327	°	°	°	°	°	°		
366,255	47	1	°	55	1	°		
6,785	°	°	°	1	°	°		
2,108,181	195	8	°	86	8	°	(*) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1883, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.	
12,426,687	764	14	°	635	14	1		
		778			650			

(74)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1894. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
	Ministère de la Justice								
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>								
1	Devaux, A -J V, juge au tribunal de 1 ^{re} instance, à Marche (art 1, et 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,000	515	13	Cauwel F -B -A, instituteur à la maison de sureté de Gand	69	959	.
2	Pierre, C -F -V, directeur de la pri- son d'Audenarde (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	58	3,119	274	14	Van Stappen, J -F, greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Termonde (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886)	51	1,819	160
3	Motte, E -A J, medecin de la pri- son de Dinant (art 5, 6, 8, 12 14 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	500	357	15	Chavee S C -S, greffier du tribu- nal de 1 ^{re} instance de Hasselt (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	3,285	166
4	Thys F J, greffier adjoint à la Cour de cassation (art 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	71	3,557	Id	16	Maclot, C -J -L, directeur de la prison a Malines (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 1 ^{er} § 2 de celle du 17 fé- vrier 1849 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	60	2,854	Id
5	Dauw J -E, président de chambre à la Cour d'appel de Liège (art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juil- let 1867)	64	8,500	61	17	Stas, G, directeur de la prison de Bruxelles (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886)	65	5,092	Id
6	De Brandner C -F E -G, président de chambre à la Cour d'appel de Bruxelles (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 10 et 11 de la loi du 25 juil- let 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	8,500	112	18	Wambersie, L -H, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Furnes (art 5, 5, 9, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	42	868	225- 226
7	Huet, L -J -B, secrétaire du par- quet à Marche (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	69	1,980	61	19	Berger, D V, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant (art 1 et 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,500	272
8	Boury, C -J, greffier de la Justice de paix du 2 ^e canton a Bruges (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} janvier 1886)	69	2,446	112	20	Coquu, J, greffier adjoint au tri- bunal de 1 ^{re} instance de Tournai (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	2,842	Id
9	De Coster, B -F, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	995	Id	21	Daris, J -C, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Tongres (art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	68	5,182	Id
10	Ghenet, H J, greffier au tribunal de 1 ^{re} instance de Mons (art 3, 6, 8, 12, 40 et 50 de la loi du 21 juillet 1844, art 22 de celle du 25 novembre 1889 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	55	2,261	Id	22	Dayeux, O M -J, veuve Deleuze surveillante en disponibilité, à la prison de Neufchâteau (art. 5, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	60	300	Id
11	Lavalleye, N -M -E, juge d'instinc- tion au tribunal de 1 ^{re} instance de Liège (art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	57	1,095	Id	23	Dinant, M L, épouse Brouillon, surveillante, en disponibilité à la prison de Dinant (art 3, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1866)	55	300	Id
12	Matwet I -F -H, greffier de la jus- tice de paix du canton de Heron (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	64	2,004	Id	24	Hermans, J C L A, greffier de la justice de paix du 5 canton de Bruges (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	1,753	Id
					25	Huyghe, A h, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	64	1,374	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
26	Lejeune, J -J -L. 2 ^e commis comptable, en disponibilité, à la prison de Verviers (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	59	500	272	5	Aubert, G.-J., desservant à Fouleng (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	986	4
27	Limmander de Nieuwenhove, baron, V -W -G, secrétaire de la commission administrative des prisons de Bruxelles et de St-Gilles (art. 1, 6, 8, 40 et 46 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	78	2,030	Id	6	Creten, P.-H., desservant à Overhospes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,100	Id.
28	Rasquin, J -A., greffier de la justice de paix du canton de Wavre (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	2,549	Id	7	George, F -J., vicaire à Olne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	891	Id.
29	Taccoen, C -L., surveillant de 2 ^e classe à la prison centrale de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	56	955	Id.	8	George, J -F -X., desservant à Awenne (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi)	48	589	Id.
30	Van de Velde, E -C., magasinier à la prison centrale de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	1,100	Id	9	Kreins, J -S., desservant à Froidlieu (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	57	725	Id.
31	Tytgat, T -M., surveillant de 3 ^e classe à la prison secondaire de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1840 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	54	560	273	10	Lamal F -A., desservant à Engsbirgen (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	69	720	Id.
32	Domis de Semerpont, baron, J -J.-P -M -G, secrétaire général du ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	5,861	285	11	Lardinois, J -C., desservant à Ernonheid (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
TOTAL . . .			86,115		12	Louwagie, P -J., desservant à Lophem (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
Ministère de la Justice									
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>									
1	Neuhaus, dit Schwandenbuscher, G.-T., desservant à Cras Avenas (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	714	515	13	Margot, D., desservant à Chenois (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi) (1)	66	1,100	Id.
2	Schommers, C., desservant, à Charneux (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,200	Id	14	Mensier, J -J., desservant à Arbrefontaine (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	77	1,200	Id.
5	Warbelings J -M., desservant à Jupille (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	61	802	Id.	15	Mertens Ch -T., desservant à Austruweel (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi)	48	582	Id.
4	Klinkenberg, M -M.-T., desservant à Neeroeteren (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884)	45	570	547	16	Minet L -J., desservant à Anlier (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	Id.
					17	Niels, A.-H., desservant à Mousty (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	45	551	Id.
					18	Theys, J -J., desservant à Wersbeck (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	88	1,200	Id.
					19	Courard, J -F -E., desservant à Visé devant le Pont (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	57	744	61
					20	Lecler, I., desservant à Meldren (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
					21	Pollenus, A -H.-G -M -A -J, vicaire à Pael (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	44	542	Id.
					22	Vandenbogaerde, F, vicaire à Zedelghem (art. 12, 20, 22, 24 et 40 de la même loi).	66	600	Id.

(1) Pension éteinte.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
23	Vanborquestal, P -A , desservant à Saint-Sauveur (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	67	1,100	61	42	Duchesne, G -L -J , desservant à Baillonville (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	60	1,100	265
24	Blocq, F. desservant à Houting (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	75	1,186	104	43	Harlewijck L -F -L , desservant à Neerpelt (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	70	796	Id
25	Comté, J -L , desservant à Oreye (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	66	1,075	Id	44	Meurisse, A -J , chapelain à l'église Sainte Catherine à Liège (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	78	506	Id
26	Mercken M -H , desservant à Wanck (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	69	1,075	Id	45	Philippo, A -J , desservant à Roi- sin (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	64	1,082	Id
27	Siriacq, A -J , desservant à Saint- Symphorien (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	76	1 00	Id	46	Verbracken, L -T , vicaire à Over- meire (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	58	307	Id
28	Dubois, I -B -J , chanoine à Tour- nai (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	75	2,000	112	47	Vervoort, I F vicaire à Wavre Sainte Catherine (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	41	532	Id
29	De Rop, P -F , desservant à Orroir (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	75	146	160	48	Margot D desservant à Chenois (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	60	1,100	Id
30	Bailly A -V curé de 2 ^e classe à Durbuy (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	72	1,530	166	TOTAL.				
31	Breyre I -P desservant à Flé- malle Grande (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	72	1 150	Id	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique				
32	Dedonder, G -M vicaire à Ieile (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	40	322	Id	<i>Professeurs, fonctionnaires et employes</i>				
33	Jacques M -J , desservant à Awans (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	74	1,181	Id	1	Vandemaele, D J , professeur de religion à l'école normale d'ins- titutrices à Tournai	77	1,096	"
34	Tabay I G , desservant à Chêne- al-Pierre (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	65	1 100	Id	2	Moriaux J -J , professeur à l'Athe- née royal de Chimay	54	1,801	"
35	Collaes, F -G -L -J , desservant à Hingene (lois des 21 juillet 1844 17 février 1849 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884)	70	708	"	3	Mouzon, I B professeur à la sec- tion normale primaire de l'Etat à Huy	65	2,466	"
36	Goffin L -A , desservant à Audre- gnies (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	62	814	209	4	M ^{lle} Jacobs J -C directrice de l'école normale primaire de l'Etat à Gand	62	1,244	"
37	Guilmain, A -A , desservant à Onhaye (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	67	1 100	Id	5	Kinet D T directeur de l'école moyenne de l'Etat et de l'école industrielle de Jumet	61	3,164	"
38	Leys B -H , desservant à Hoeleden (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	74	624	Id	6	Robuy C F professeur d'athénée provisoirement détaché à l'école moyenne de l'Etat à Scherbroeck	65	2,174	"
39	Viaene I -F -R , chapelain à Saint Joseph sous-Honghede (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	52	582	225 226	7	Gaty S J professeur à l'athénée royal et à l'école industrielle de Tournai	65	2,719	"
40	Boelen T , desservant à Ophers (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la même loi)	61	1,090	65	8	Tontor I -I G professeur à l'athé- née royal de Bruxelles	61	2,171	"
41	Glaessen A -J -B , desservant à Schalkhoven (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	40	555	285	9	Ottava re H professeur à l'athé- née royal de Gand	62	3,592	"
					10	Gilson, J B P , professeur à l'a- thénée royal de Namur	61	2,807	"
					11	Lallemand, J -F -V , maître de topographie, à l'université de Gand	71	4,912	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
12	Dufour, E., directeur de l'école moyenne de l'Etat à La Louvière.	56	3,433	•	33	Servais, L.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	62	1,509	•
13	Deltombe, E.-J., professeur à l'athénée royal de Gand.	62	2,761	•	34	Braquaval, A.-E., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Pecq.	56	71	•
14	Gramme, V.-C.-J., directeur de l'école moyenne communale de Saint-Gilles.	60	1,858	•	35	Desmarez, C.-L., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	64	787	•
15	Verschaffelt, E., directeur de l'école normale primaire de l'Etat à Gand.	56	4,056	•	36	Dory, J.-M.-J., professeur à l'athénée royal de Liège.	61	3,893	•
16	Perard, L.-P., professeur émérite à l'Université de Liège.	69	8,000	•	37	Minnaert, G.-D., directeur pédagogique des écoles communales de Gand et professeur en disponibilité à l'école normale de la même ville.	58	1,251	•
17	Colinge, J.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat et ancien directeur de l'école industrielle communale de Fontaine-l'Évêque.	62	3,722	•	38	Mannekens, C.-J., régent à l'école moyenne de l'Etat à Boom.	50	1,187	•
18	Martin, J.-J., portier-concierge à l'athénée royal de Namur.	75	751	•	39	Mannekens, J.-L., directeur à l'école moyenne de l'Etat à Boom.	53	2,963	•
19	De Vlamincq, A.-L., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Bruges.	63	2,600	•	40	Van Dooren, H.-G.-S., régent à l'école moyenne de l'Etat à Thuin.	50	453	•
20	Tillière, N., professeur de religion à l'athénée royal d'Arlon.	49	1,252	•	41	M ^{me} Lantzius, née Smaelen, J.-H.-G.-F.-H., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Alost.	50	510	•
21	Gœury, J.-T., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Virton.	57	2,059	•	42	Felsenhart, J., chef de section aux archives du royaume.	68	1,901	•
22	M ^{lle} Judon, A.-T.-F.-J., économiste à l'école normale primaire de l'Etat à Liège.	65	1,110	•	43	M ^{me} Beaujean-Puremont, F., concierge à l'athénée royal de fluy.	68	258	•
23	M ^{lle} Petitjean, M.-T.-J., institutrice à l'école moyenne de l'Etat à Seraing.	58	205	•	44	De Vos, P.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Saint-Nicolas.	64	1,624	•
24	Brouwers P.-J.-H., inspecteur de l'enseignement primaire.	65	3,835	•	45	Greyson, E.-P.-J., directeur général au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	71	7,500	•
25	Reynaert, F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	63	759	•	46	Decossaux, P.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat et de l'école industrielle de Saint-Ghislain.	60	3,580	•
26	M ^{me} Poussart, née Keutgens, A.-C., régente à la section normale primaire de l'Etat à Andenne.	49	880	•	47	Waxweiler, E.-P.-F., préfet des études à l'athénée royal de Mons.	54	3,550	•
27	Philippe, G.-F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Fléron.	62	726	•	48	Sauveur, J.-J.-D.-V., secrétaire général au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	67	7,500	•
28	Strauven, B.-H., instituteur à l'école moyenne de l'Etat de Limbourg.	56	188	•	49	M ^{me} V ^{ve} Relté-Borgnet, M.-V.-E., maîtresse d'études surveillante à la section normale primaire d'institutrices à Arlon.	63	516	•
29	Descamps, M.-N., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	62	812	•	50	M ^{lle} Rothermel, J.-M.-E.-E., directrice de l'école moyenne de l'Etat pour filles à Wavre.	56	916	•
30	Derestia, F.-J.-J., directeur à l'école moyenne de l'Etat pour garçons à Schaerbeek.	61	1,376	•	51	Sleeckx, A.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Nieuport.	52	1,688	•
31	Draily, N.-P.-L., professeur à l'athénée royal et à l'école industrielle de Charleroi.	61	1,072	•	52	Fabry, F.-M.-J.-A.-J., surveillant à l'athénée royal de Verviers.	56	588	•
32	Gilmet, A.-C., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	61	3,083	•	53	Waxweiler, E.-P.-F., préfet des études à l'athénée royal de Mons.	64	4,319	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
54	Reckers, A.-G.-A., instituteur et professeur de dessin à l'école moyenne de l'Etat à Péruwelz.	63	2,004	"	7	Cauwel, F.-B.-A.	69	295	"
55	De Schrynmakers, H.-T.-L., chef de bureau à l'administration provinciale de Luxembourg.	70	3,000	"	8	Wérotte, F.-G.	59	1,874	"
56	Prud'homme, A., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale du Hainaut.	60	1,886	"	9	Maillet, F.	75	400	"
57	De Coninckx, C.-A., sténographe au Sénat.	65	1,364	"	10	Van de Velde, L.	42	302	"
58	Julien, F.-A.-D., chef de division à l'administration provinciale du Luxembourg.	67	2,320	"	11	Vanpeteghem, H.-J.	58	1,057	"
59	Hock, E.-A.-M.-J., commissaire de l'arrondissement de Namur.	62	1,950	"	12	M ^{me} Florent, née Razée, M.-T.	57	37	"
60	Duhem, H.-J., professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.	66	1,628	"	13	M ^{me} Saussu, née Kinet, M.-Th.	59	25	"
61	Stienon, C.-V.-G., secrétaire de la commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture.	75	3,750	"	14	De Mesel, A.	52	745	"
62	Godts, A., messenger à la Chambre des représentants.	51	578	"	15	Hougardy, L.-P.-M.	70	1,226	"
63	Rotthier, Z.-F., directeur à l'administration centrale.	67	6,518	"	16	Lambert, A.-J.	51	800	"
64	Leemans, A.-H., directeur général à l'administration centrale.	69	7,500	"	17	Guiot, J.-J.-O.	42	1,094	"
65	M ^{me} V ^{ve} Wijnants, née Ruelens, B., balayeuse à la Chambre des représentants.	69	500	"	18	Saintviteux, Ch.-F.-J.	58	508	"
66	Coupez, R., chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	69	3,600	"	19	Petit-Jean, L.	55	1,298	"
67	Wiquelin, A.-D., chef de bureau au Commissariat de l'arrondissement de Tournai.	65	1,072	"	20	Thiry, H.-J.	35	265	"
	TOTAL.		156,953		21	Waxweiler, E.-P.-F.	54	560	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				22	Collaes, F.-G.-L.-J.	70	355	"
	<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>				25	M ^{me} Taburiaux, née Taburiaux, L.-G.	35	531	"
1	Piroux, H.	54	1,523	"	24	M ^{me} Marée, née Premont, M.-L.	36	421	"
2	M ^{lle} Anselain, E.-R.	56	425	"	25	M ^{lle} Marichal, G.	51	725	"
3	M ^{lle} Martin, A.	64	242	"	26	Degreve, C.-J.	60	1,505	"
4	M ^{lle} Slingeneyer, J.-E.	43	552	"	27	M ^{me} De la Ruyé-Tiellin, S.	39	688	"
5	Brahy, A.	61	1,237	"	28	Doyen, E.	65	729	"
6	M ^{me} Vanquelenborgh, née Motmans, M.-I.	39	670	"	29	Moriaux, J.-J.	54	907	"
					30	Arpigny, A.-H.	44	839	"
					31	Philippé, J.-B.-L.	59	1,855	"
					52	Vandergeten, O.-H.-M.	41	1,535	"
					53	André, C.-J.	54	1,575	"
					34	Blontrock, H.	58	1,600	"
					35	Mouzon, J.-B.	62	50	"
					36	M ^{lle} Jacobs, J.-C.	61	2,489	"
					37	Renson, J.	55	470	"
					58	M ^{lle} Robiette-Gilleman, O.-B.	33	236	"
					39	M ^{lle} Gathy, G.-E.	54	916	"
					40	Gossart, G.-C.	63	2,496	"
					41	Claude, H.-J.	56	1,053	"
					42	Bertrand, T.-C.-J.	66	2,954	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
43	M ^{lle} Rodberg, M.-B.	62	1,359	»	80	Thiernesse, J.-P.	53	1,505	»
44	Klinkenbergh, M.-M.-T.	44	24	»	81	M ^{me} Poussart, née Keutgens, A.-C.	49	72	»
45	Kinet, D.-T.	61	1,559	»	82	M ^{me} V ^{ve} Devreese, née Roy, L.-H.	62	508	»
46	Robyt, C.-F.	63	585	»	83	M ^{lle} Paulus, M.-A.-J.	55	1,442	»
47	Hamers, H.-C.	52	1,448	»	84	Fontaine, H.-J.	53	1,737	»
48	Stelemans, F.-L.	59	678	»	85	Arnauts, J.	62	1,141	»
49	M ^{me} Van Loo, née Bouché, M.-F.	54	519	»	86	Henriette, F.-J.	53	1,001	»
50	Gary, S.-J.	63	700	»	87	Lechien, N.-J.	63	1,825	»
51	Tontor, J.-J.-G.	61	1,800	»	88	Brunfaut, H.-J.	58	1,695	»
52	M ^{lle} Crispiels, T.-H.	60	250	»	89	De Coster, F.	58	2,667	»
53	Drot, E.	31	290	»	90	De Rycke, E.-L.	45	1,215	»
54	Vanmal, D.	73	367	»	91	M ^{lle} Collinet, M.-J.-A.	43	566	»
55	Couset, N.-J.	53	1,064	»	92	Delmotte, J.-H.	64	2,071	»
56	Fonck, J.-B.	41	705	»	93	M ^{lle} Landenne, J.-S.	65	522	»
57	Deltombe, E.-J.	62	807	»	94	M ^{lle} Mercier, L.-J.	57	594	»
58	Gramme, V.-G.-J.	60	2,102	»	95	Philippe, G.-F.	62	1,522	»
59	M ^{me} Dierickx, née Karl, E.	52	1,329	»	96	M ^{me} Fosséprez-Pirard, J.-C.	37	656	»
60	Montana, H.-J.	63	2,066	»	97	Dewitte, A.-F.	45	859	»
61	Vervloet, V.-M.-G.	65	715	»	98	M ^{me} V ^{ve} Giard-Weylandt, M.-D.	65	1,036	»
62	Colinge, J.-J.	62	812	»	99	Gerard, F.-D.	55	566	»
63	M ^{lle} Van Tuycom, F.-P.-M.	54	187	»	100	Lizen, A.-J.	53	1,243	»
64	Van Biesbrouck, C.	70	526	»	101	Van Der Eecken, A.	51	1,481	»
65	Bouhij, J.-A.	69	600	»	102	Courtin, Ch.-F.	53	1,135	»
66	Van Hege, C.-L.	64	1,155	»	103	M ^{me} Debutte, née Rosy, S.-G.	46	1,109	»
67	Silvestre, T.-J.	51	1,350	»	104	Strauven, B.-H.	56	587	»
68	M ^{lle} Terryn, S.	56	2,066	»	105	Descamps, M.-N.	62	1,556	»
69	M ^{lle} Petitjean, M.-T.-J.	58	687	»	106	Deresia, F.-J.-J.	61	2,891	»
70	Barthelemy, A.-J.-E.	51	864	»	107	M ^{lle} Schoutteten, P.-O.	37	1,679	»
71	Brouwers, P.-J.-H.	63	835	»	108	M ^{me} Vander Plassche, née Bastin, E.-A.-C.	53	1,861	»
72	Reynaert, F.	63	1,594	»	109	Viskens, G.-L.	54	1,266	»
73	Golinvaux, L.-J.	33	502	»	110	Bouché, B.	56	1,596	»
74	Scius, H.-J.	59	576	»	111	Deltour, H.-J.	61	1,454	»
75	M ^{lle} Vankeirsbilck, R.-S.	60	476	»	112	Van Dorselaer, P.	55	1,880	»
76	Buyse, P.-T.-A.	35	441	»	113	M ^{me} Lucas, née D'Anvers, E.-M.	54	1,230	»
77	Delzenne, L.-A.	48	296	»	114	Maris, L.-J.	68	237	»
78	M ^{me} Latour, née Debrun, M.-T.-J.	51	1,641	»	115	M ^{me} V ^{ve} Houtart-Fichefet, P.	53	1,807	»
79	Pinchart, E.	68	1,512	»	116	M ^{lle} Potwliege, S.-N.	51	963	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
117	Rœvens, J.-L.	54	1,112	•	133	M ^{lle} Marchant, A.-G.	44	1,217	•
118	Delaunoy, E.-J.-B.-P.	38	475	•	154	Piérart, A.-F.	55	1,884	•
119	Draily, N.-P.-L.	61	2,825	•	155	M ^{lle} Sauwen, A.-M.-H.	37	255	•
120	Gilmet, A.-C.	61	848	•	156	M ^{lle} Segaert, A.-C.	55	1,433	•
121	Servais, L.-J.	62	1,061	•	157	Devos, P.-J.	64	1,042	•
122	Jansens, C.-A.-A.	65	1,607	•	158	M ^{me} Barbry, née Ensink, C.-H.-S.	58	2,736	•
123	Fizaine, J.	56	1,658	•	159	De Martelaere, L.-J.	44	786	•
124	M ^{me} Leclercq, née Leurate, V.-A.-J.	35	230	•	160	Restieaux, L.	61	1,268	•
125	M ^{lle} Nicolas, A.-M.	51	881	•	161	Saintes, E.-F.-B.	54	1,374	•
126	Géhenot, J.-J.	45	630	•	162	Lescrinier, T.-F.	58	2,544	•
127	Verplaetse, A.-A.	39	331	•	163	Petit, J.-J.	61	925	•
128	M ^{me} Vliermael, née Heyden, M.-G.-A.	51	906	•	164	De Crits, P.-F.	51	747	•
129	Braquaval, A.-E.	56	101	•	165	M ^{lle} Delvallée, M.-N.	51	1,018	•
130	M ^{me} Davreux, née Solter, A.-M.-J.	56	636	•	166	Pivont, A.	56	1,578	•
131	Desmarez, C.-L.	64	1,546	•	167	M ^{me} Rombeau-Lesne, A.-S.	61	862	•
132	M ^{me} Maes, née Miltz, P.-J.	52	1,640	•	168	Liégeois, J.	36	713	•
133	M ^{me} V ^{ve} Genneseau, née Ansiaux, A.-O.	59	350	•	169	Debor, L.	50	843	•
134	De Groote, P.	58	962	•	170	Gravelle, A.	48	802	•
135	Minnaert, G.-D.	58	3,035	•	171	Creplet, J.-B.-T.	46	738	•
136	De Soutter, A.-J.-F.	55	1,455	•	172	M ^{me} Driscart, née Daumerie, J.	60	510	•
137	M ^{lle} Froidbise, M.-A.	52	1,346	•	175	Decossaux, P.-J.	60	526	•
138	M ^{lle} Malchaire, J.-L.	42	1,003	•	174	Haeck, P.-A.	54	1,288	•
139	François, C.-J.-G.	71	793	•	175	M ^{me} Francken, née Vanderveken, M.-G.-E.	39	566	•
140	M ^{me} Maes, née Beernaert, E.-M.-M.	43	440	•	176	Lambay, F.-E.-J.	56	1,295	•
141	Debroux, G.-S.	55	1,269	•	177	M ^{me} Vandestroden, née Fastrez, C.	31	233	•
142	Doorme, R.-J.	57	211	•	178	Waxweiler, E.-P.-F.	54	681	•
143	Delacolette, L.-J.	55	1,505	•	179	Servais, C.-J.	58	1,889	•
144	Petit-Jean, L.	53	1,311	•	180	M ^{me} V ^{ve} Retté, née Borgnet, M.-V.-E.	63	25	•
145	Haes, L.	60	400	•	181	Guiot, J.-J.-O.	42	1,134	•
146	Thiry, H.-J.	35	296	•	182	M ^{lle} Rothermel, J.-M.-E.-E.	56	1,203	•
147	Felsenhart, J.	68	1,033	•	183	Sleeckx, A.-J.	52	295	•
148	M ^{me} De Wemel, née Chavatte, A.-M.-C.	36	607	•	184	Molle, L.-C.-H.	37	547	•
149	M ^{me} Embrechts, née Verbant, R.-M.	45	1,082	•	185	M ^{me} Dupuis-Plumus, M.-C.-C.	32	298	•
150	M ^{me} Beaujean, née Puremont, F.	58	80	•	186	M ^{lle} Julien, M.-M.-J.	36	565	•
151	De Tender, E.-A.	66	2,054	•	187	M ^{me} Brimbois, née Damseaux, L.-M.-A.-L.	51	753	•
152	M ^{lle} Kams, M.-J.-A.-J.	35	245	•	188	Béfayt, M.-T.	39	724	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
189	M ^{me} De Groote, née Marginet, S.	57	76	.	12	Colens, V.-J.-F., commis de 1 ^{re} cl. à l'administration des ponts et chaussées (art 5 et 8).	49	708	137
190	De Ceuninck, L.	61	1,254	.					
191	Tytgat, C.	62	1,514	.	13	Werrebroeck, L.-J., aide éclusier (art. 5 et 8).	57	511	Id.
192	Wambeke, F.	61	827	.					
193	Surmont, H.-J.	54	1,272	.	14	Formenoey, J.-F.-A., éclusier rece- veur (art. 1 et 8).	67	1,233	215
194	Thys, P.-C.	54	1,032	.	15	Peiffer, J., garde brigadier forestier (art 5 et 8).	62	501	Id.
195	Coune, C.-J.	46	661	.					
196	Flesch, C.	60	1,025	.	16	Bastien, A.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	74	600	Id.
197	Gruslin, J.-J.	46	058	.	17	Jottrand, A.-B.-H., directeur divi- sionnaire des mines (art. 1 et 8).	68	7,113	Id.
198	M ^{lle} André, A.-M.-D	54	845	.	18	Vanbinst, F.-J., éclusier (art. 1 et 8).	65	704	205
199	M ^{lle} Bottieau, J.-M	50	590	.	19	Devos, D., garde forestier (art. 1 et 8).	65	108	Id.
200	Lambert, F.-J.	42	447	.					
201	Tenret, A.-M.	64	5,088	.	20	Sax, C.-F., greffier du conseil de Prud'hommes (art. 5, 8 et 14).	72	300	Id.
202	Barbason, F.-X.	42	645	.					
203	M ^{lle} De Walsche, A.-C.	52	555	.	21	Ferdinand, N., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	65	220	246
	TOTAL		207,800		22	Ballien, F.-P.-G., vérificateur des poids et mesures (art. 1, 5 et 13).	73	3,375	Id.
					23	Hiernaux, E., garde déversoir (art. 5, 8 et 14).	38	300	Id.
					24	Verteneul, I.-F., éclusier (art. 3 et 8).	56	417	Id.
					25	Cornet, L.-M.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14.)	54	139	Id.
					26	Giar, A., garde forestier (art. 1 et 8).	65	387	37
						TOTAL		28,021	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.					Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>					<i>Fonctionnaires et employés</i>			
1	Deceunynck, A.-L., chef-aide éclu- sier (art. 1 et 8).	67	677	365	1	Saintviteux, C.-F.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8).	57	2,180	15-16
2	Clerfeyt, A.-J., vérificateur des poids et mesures (art. 5 et 8).	59	2,695	365	2	Verbrugge, P.-E., facteur rural (art. 5 et 8).	49	477	.
3	De Vuyst, L., aide éclusier (art. 1 et 8).	68	590	90	3	Decock, V.-J., facteur rural (art. 5 et 9).	45	513	.
4	Malarne, A.-J., éclusier (art. 1 et 8).	69	765	Id.	4	Nollomont, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	43	418	.
5	Ely, V.-A., aide éclusier (art. 5 et 9).	42	452	Id.	5	Connart, E.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	39	458	.
6	Amand, J.-B.-H., garde forestier (art. 5 et 8).	60	552	Id.	6	Denys, J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	41	300	.
7	Halet, N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	61	254	Id.					
8	Lagasse, N.-F.-J., éclusier-receveur (art. 5 et 8)	62	748	Id.					
9	Colin, J.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	78	337	Id.					
10	Sauvage, J.-B., économiste à l'Institut agricole (art. 1 et 8).	68	1,912	Id.					
11	Bernier, H.-C., commis-chef à l'Ad- ministration des ponts et chaus- sées (art. 5 et 8).	62	2,353	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
7	Defraeije, J.-F., contre-maître char- pentier à la marine (art. 3 et 8).	64	851	15-16	32	Desguin, E.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,920	71-72
8	Tant, P.-J., pilote (art. 3 et 8).	60	1,834	•	33	Fobe, A.-R., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	3,569	•
9	Moens, P.-C., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	45	1,068	•	34	Huys, L., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	4,039	•
10	Tant, H.-J.-L., facteur rural (art. 3 et 8, § 1).	63	742	•	35	Hardij, A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	2,469	•
11	Eliard, A.-A.-G., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	30	504	•	36	François, C.-H.-A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	3,880	•
12	Lenoir, J., ingénieur en chef direc- teur d'administration des che- mins de fer concédés en exploi- tation (art. 1 et 8, § 1).	67	6,294	•	37	Deslypere, J., facteur rural (art. 3 et 8).	55	587	•
13	Schiets, C., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	66	845	71-72	38	Dupuis, L.-A., facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	55	827	•
14	Dart, J., facteur rural (art. 3 et 8).	63	792	•	39	Blaimont, L.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	52	1,560	•
15	Blanpain, J.-J.-B., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	964	•	40	Beuckels, J.-B., matelot (art. 3 et 8, § 2).	52	902	•
16	Carton, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	60	640	•	41	Lepecheur, P.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	47	620	•
17	Grégoire, J.-T.-A., facteur des postes (art. 3 et 8).	65	705	•	42	Mullaert, H.-V., facteur des postes (art. 3 et 8).	45	535	•
18	Reygaers, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	650	•	43	Sturler-Duvègre, A.-M., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	37	613	84
19	Belle, J.-D., facteur rural (art. 3 et 8).	46	353	•	44	Corbel, A., 1 ^{er} chef-facteur des télé- graphes (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	2,400	•
20	Biebuyck, H.-I., 1 ^{er} chef-facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	66	1,975	•	45	De Logt, P.-F.-M., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	•
21	Boehme, D.-C., patron-pilote (art. 3 et 8).	56	1,848	•	46	Thiry (V.-N.), facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	61	781	•
22	Verbanck, L.-A., receveur au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	66	4,053	•	47	Ouyseos, E.-T., facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	54	953	•
23	Nys, J., chef de division au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1 et 13).	66	5,087	•	48	Vanden Bussche, N.-M.-F.-G., com- mis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	41	1,012	•
24	Joassin, T.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,212	•	49	Jansen, C.-J., matelot de bateau- phare (art. 3 et 8).	59	925	•
25	Andrieu, J.-B., chef-facteur de sta- tion (art. 1 et 8, § 1).	66	1,117	•	50	Defoux, A., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,843	113- 114
26	Havasse, J.-F.-J., commis au che- min de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	2,325	•	51	Soete, A.-H., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	726	160
27	Dumonceau, J.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,704	•	52	DeMoor, S., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 13).	65	775	•
28	Clara, A.-H.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	3,204	•	53	Rome, N.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 13).	65	775	•
29	Barabin, H.-J.-A., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	3,900	•	54	Goffin, C., facteur des postes (art. 1 et 8, § 1 et 13).	62	1,075	•
30	Nertens, C.-A.-C., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	60	3,727	•	55	Wens, J.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	57	635	•
31	Ceoen, C.-L., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	977	•	56	De Pooter, F.-N., commis au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	65	1,016	•

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant de pension.	Numero du Monsieur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monsieur.
57	Landrin, L.-J., chef garde (art 5 et 9)	45	1,586	160	80	Didier, I.-B., facteur rural (art 3 et 8)	55	699	526
58	Guillaume, dit Brasseur, T., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	919	223	81	Piroux, T., facteur des postes (art 3 et 8).	52	825	•
59	Poncelet, J.-B.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	606	•	82	Collard, J.-L., facteur des postes (art 3 et 8).	51	868	•
60	Prégardien, M.-J., facteur rural (art 3 et 8).	62	758	•	83	Beyls, E., facteur des postes (art 5 et 9)	50	824	•
61	Albert, H.-L., commis-chef des postes (art 1 et 8, § 1).	66	2,025	•	84	Vanden Broek, J.-M., facteur des postes (art 3 et 8).	57	899	•
62	Listray, J.-B.-H., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	64	2,275	•	85	Thirion, J., facteur rural (art 4, 8, et 14)	41	310	•
63	Dandoy, A.-J., chef-facteur de station (art 3 et 8, § 1)	61	1,417	•	86	Clausse, A., facteur rural (art 1 et 8)	65	609	•
64	Bodson (T.-J.-J., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	42	861	•	87	Buydens, P., facteur des postes (art. 3 et 8)	59	814	•
65	Vandenhouten, F., garde au chemin de fer (art 3 et 8)	40	600	•	88	Désiron, C.-J., facteur des postes (art. 3 et 8)	49	736	•
66	Devesse, E.-F.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1)	59	472	•	89	Derudder, I.-T., percepteur des postes (art 3 et 8, § 1)	56	2,577	•
67	Focant, C.-J., garde au chemin de fer (art 3 et 8).	45	537	•	90	De Potter, F.-F., sous-percepteur des postes (art 3 et 8, § 1 et 14)	45	300	•
68	Bidaire, L., facteur des postes (art. 3 et 8).	52	626	•	91	Vanbelle, H., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	2,472	•
69	Doorme, R.-J., professeur principal à l'école de navigation d'Ostende (art 1 et 8)	66	3,200	•	92	Bruyneel, A.-A., chef-facteur de station (art 1 et 8, § 1 et 15).	66	1,800	•
70	Van Biesbrouck, C., percepteur des postes (lois des 21 juillet 1844, 7 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884 et 10 janvier 1886).	68	1,245	•	93	Lys, P. E., chef-garde (art 1 et 8, § 1 et 13)	65	1,875	•
71	Lallemant, M.-G.-J., facteur de station (art. 3 et 8)	65	758	526	94	Noël, L.-G., facteur de station (art 3 et 8)	44	914	•
72	Cavillot, F.-J., chef de station (art 5 et 9)	71	1,562	•	95	Lonay, J.-E., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1).	46	1,098	•
73	Bourdon, E.-J., garde au chemin de fer (art 5 et 9)	49	1,041	•	96	Pirsoul, J.-B., garde au chemin de fer (art 5 et 9)	39	651	•
74	Tretrop, E.-F.-J., commis des télégraphes (art 3 et 8, § 1)	55	552	•	97	Blancpain, J. A., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	54	431	•
75	Vroome, E.-P., matelot de bateau-phare (art 3 et 8)	57	974	•	98	Deltombe, H., facteur des postes (art 3 et 8).	50	709	•
76	Hardy, E.-A. E., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	63	1,153	•	99	Lecat, Ch., commis des postes (art 3 et 8, § 1).	63	2,027	•
77	Olivier, J.-N., facteur des postes (art 3 et 8)	64	794	•	100	Nonjean, F., commis des postes (art 3 et 8, § 1)	54	556	•
78	Provot, C.-E., chef-facteur des postes (art 3, 8 et 13)	64	1,650	•	101	Wahlen, J.-H.-H., garde au chemin de fer (art 3 et 9).	35	725	•
79	Masoin, N.-L., facteur rural (art 3 et 8).	59	701	•	102	Verbeke, A.-E., chauffeur à la marine (art 5 et 9)	46	601	•
					103	Maertens, L., chauffeur à la marine (art 3 et 8).	63	633	•
					104	Geubel, C.-J., chef-garde (art 3, 8 et 13)	59	1,950	•

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
105	Agneessens, E-A-E, dessinateur- chef au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	55	1,905	326	5	Grandmoulin, J-J, musicien a- giste	63	840	49
106	Degaque, F-A., facteur des postes (art 1 et 8, § 2 et 15)	65	940	"	6	Haquenne, E A J, sergent (art 21)	47	685	Id.
107	De Witte, A, facteur rural (art 1 et 8, § 2)	65	683	"	7	De Pooter, C.-C-A, musicien ga- giste (art 21)	43	685	Id.
108	Engelen, J-M, facteur rural (art 5 et 8)	61	739	"	8	Lefevre, H-J, premier-sergent (art 21)	55	825	Id
109	Hachez, E-L C, facteur des postes (art 5 et 8)	50	756	"	9	De Roover, J-A, maréchal des logis (art 21)	59	695	Id
110	Gilliams, J-R, facteur des postes (art 5 et 8)	54	759	"	10	Aubertin, J-B, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	56	820	Id.
111	Todts, T-A, facteur rural (art 5 et 8)	37	514	"	11	Cypers, E, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	54	812	Id
112	Onzia, E-F, facteur des postes (art 5 et 8).	57	911	"	12	Cbabeau, H, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	51	786	Id.
113	Dozo, J-F, contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	3,987	"	13	Oestreicher, N, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	46	735	Id
114	Selt, J-J, officier de police au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	58	1 094	"	14	Baivier, maréchal des logis de gendarmerie (art 21).	47	735	Id
115	Meurice, H, facteur rural (art 5 et 8)	54	500	"	15	Lacquemant, G-J, brigadier de gendarmerie (art 21)	50	781	Id
	Total.		156,155		16	Pavot, A-L., brigadier de gendai- merie (art 21)	39	560	Id
	Ministère de la Guerre				17	Boims, C L, gendarme (art 21)	55	675	Id
	<i>Fonctionnaires et employés civils</i>				18	Vande Walle, E, gendarme (art. 21)	60	640	Id
1	Eigenbrodt, G, graveur-dessina- teur à l'Institut cartographique militaire	54	1,051	"	19	Boniver, M-J, gendarme (art 21)	51	609	Id
2	Bourdon, J-J, agent de caserne- ment	66	170	"	20	Aoust, A-T, gendarme (art 21)	44	501	Id
3	Salkin, L-G-J, professeur émé- rite à l'école militaire	62	7,000	"	21	Jorise, C-J, gendarme (art. 21)	42	570	Id
4	Heine, M-G, employé principal de 3 ^e classe à la fonderie de canons	71	1,725	"	22	Misson, P J, gendarme (art 21)	43	567	Id
	Total		9,946		23	Brockmans, J-C, gendarme (art 21)	49	567	Id.
	Ministère de la Guerre				24	De Martelaere, C.-L, gendarme (art 21)	40	563	Id
	<i>Pensions militaires</i>				25	Lomry A-J., gendarme (art 21).	30	560	Id
1	De Brandt, P-P, caporal (art 19)	23	500	40	26	Capette, C-F, général-major (art 1 ^{er}).	59	6,200	Id
2	Anciaux, H J, soldat (art 20)	24	480	Id	27	Deleuse, D.-J, maréchal des logis (loi du 27 mai 1840)	41	456	Id
3	Noris, H-J, commis aux écritures (art 21)	55	953	Id	28	Le Maire, O-R-J, général-major (art 1 ^{er})	63	7,440	Id
4	Nastbooms, A-G-M-J, sergent- surveillant (art 21).	54	794	Id	29	Vanderlinden, G M F, inspecteur- général du service de santé (art 1 ^{er})	65	6,200	Id
					30	Tournay, J A, colonel (art 1 ^{er})	60	5,000	Id
					31	de Hollain, A L (écuyer), major (art. 1 ^{er}).	58	3,500	Id
					32	de Groulact, H-F-J (écuyer), major (art 1 ^{er})	65	3,300	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
33	Louant, J - J , major (art 1 ^{er})	58	3,300	49	58	Rosignol, J - J , médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art 20)	40 ^{1/2}	2,500	140
34	Wasseige, A - L - J , capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	3,000	Id.	59	Mahieu, O - F - L - D , lieutenant (art 20).	53 ^{1/2}	1,850	140
35	Connerade, E - J - E - H , pharmacien de 1 ^{re} classe (art 2 § 3)	58	2,775	Id.	60	Vanden Broeck, C - A , major (art 21)	48	2,040	Id.
36	Sizaire, F - J , capitaine commandant (art. 2, § 3)	56	2,812	Id	61	Sittaert, L - t , capitaine en premier administrateur d habillements (art 21).	56	3,000	Id
37	Meurant, E - J - M , capitaine (art 2, § 3).	49 ^{1/2}	1,057	Id.	62	Laurent, A J , capitaine commandant (art 21)	51	2,000	Id
38	Suttor, E - F., capitaine commandant (art 2, § 1)	40 ^{1/2}	2,550	Id	63	Claessens, H - J , capitaine commandant (art 21)	55 ^{1/2}	2,737	Id.
39	André, C - D , médecin de regiment de 1 ^{re} classe (art 21)	55	2,846	Id	64	de Gérardon, M H , capitaine (art 21)	49 ^{1/2}	2,512	Id.
40	Smets, P - E , capitaine commandant (art 21)	51 ^{1/2}	2,737	Id	65	Terneu, C , médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21)	53	2,475	Id
41	Poncin, D - J , capitaine commandant (art 21)	44 ^{1/2}	2,175	Id	66	Roy, C - L - B - E , capitaine commandant (art 21)	53	2,550	Id.
42	Creten, J - C - M - L , lieutenant (loi du 27 mai 1840)	31	740	140	67	Bruyneel, J - V - F capitaine (art 21)	42	1,750	Id
43	Sperandieu, E. soldat (loi du 27 mai 1840)	41 ^{1/2}	282	Id	68	Muquardt, P I capitaine (art. 21)	39 ^{1/2}	1,406	Id
44	Vanderhaeghe, J , soldat (loi du 27 mai 1840)	50 ^{1/2}	274	Id.	69	Toussaint, H - F , lieutenant (art 21)	44 ^{1/2}	1,443	Id
45	Kerrinckx, C - L , général-major (art 1 ^{er})	63	6,200	Id	70	Dupont, M - L , lieutenant (art 21)	33 ^{1/2}	925	Id.
46	Diederickx, P , capitaine quartier maître (art 1 ^{er})	58	3 000	Id	71	Magnay, J , lieutenant (art 21)	32	925	Id.
47	Krenmayer, C , capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	3 000	Id	72	Hosden, C - t , lieutenant (art 21)	58 ^{1/2}	1,041	Id
48	Maroquin, F - J , lieutenant colonel (art. 2, § 3)	58	3,950	Id	73	Dehaes, L - V J , conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	50	1,020	Id.
49	Lambot, L - H , major (art 2, § 3).	58	3,259	Id	74	Deruuldere, J - F , caporal (art 18)	40	615	Id.
50	Willems, P - N . capitaine commandant (art 2, § 3)	55	2,812	Id	75	Peetroons, J - B , adjudant de batterie (art 20)	40	840	Id.
51	Flas, F - L , capitaine commandant (art 2, § 3)	56	2,775	Id	76	Leloup, C M - N J , commis aux écritures (art 21)	40	821	Id.
52	Zboinski, C - H - T , capitaine commandant (art 2, § 3)	55	1,800	Id	77	Follman, P - J - C , magasinier-dépensier (art 21)	47	773	Id.
53	Liesens, J - H , officier d'administration de 1 ^{re} classe (art 2, § 1)	51	2 737	Id	78	Mangelschotz, J B H E , sergent surveillant (art 21)	46 ^{1/2}	735	Id.
54	Cahen, G., capitaine en premier (art 2, § 1)	47 ^{1/2}	2,525	Id	79	Anselme, C C - I , magasinier-dépensier (art 21)	49 ^{1/2}	672	Id.
55	Coulber, H - G , capitaine commandant (art 2 § 1)	47	2,000	Id	80	Billiet, F - B , caporal (art 21)	37 ^{1/2}		Id.
56	Henrotin E - V - C , lieutenant-colonel (art 20)	51 ^{1/2}	4,400	Id	81	Dewaele, A - B , sergent (art. 21)	60	679	Id
57	Serville, L - J - J , capitaine commandant (art. 20)	49 ^{1/2}	2,750	Id.	82	Labaer J - A , caporal (art 21)	50 ^{1/2}	562	Id
					83	Van Nimmen, J., trompette (art 21)	45	583	Id.
					84	Goard, A - F , maréchal des logis (art 21)	40	580	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
85	Bryssinck, J., maréchal des logis (art. 21).	57	852	140	113	Bonnet, soldat (art. 20)	22	480	257
86	Delhé, L.-F., maréchal des logis (art. 21).	54 ¹ / ₂	672	Id.	114	Truffaut, F.-J., sergent-surveillant (art. 21).	60	806	Id.
87	Reisdorff, J., adjudant de batterie (art. 21).	44 ¹ / ₂	727	Id.	115	Seels, H.-A., sergent-surveillant (art. 21).	55	806	Id.
88	Watis, I.-J., maréchal des logis chef (art. 21)	54 ¹ / ₂	764	Id.	116	Feremans, P.-F., sergent-surveil- lant (art. 21).	45 ¹ / ₂	714	Id.
89	Huens, J.-P.-L., trompette (art. 21).	56	442	Id.	117	Van Caeneghem, G., musicien- gagiste (art. 21).	58	840	Id.
90	Aubertin, J.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	58	974	Id.	118	Janssens, L.-B., sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	672	Id.
91	Guillaume, N.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	761	Id.	119	Dassonville, E.-E.-J., musicien- gagiste (art. 21)	48	731	Id.
92	Dupagne, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	752	Id.	120	Lilien, S.-J.-N., sergent-major (art. 21).	47 ¹ / ₂	748	Id.
93	Gaillard, N.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	748	Id.	121	Jadot, F., musicien-gagiste (art. 21).	49	794	Id.
94	Meternach, J.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	40	735	Id.	122	Melkenbeek, J.-B., soldat (art. 21).	49	383	Id.
95	Compagnie, A.-C.-M., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	43	705	Id.	123	Desmet, C.-L., sergent (art. 21).	45 ¹ / ₂	591	Id.
96	Masure, H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	701	Id.	124	Laets, E.-A., trompette (art. 21).	45 ¹ / ₂	380	Id.
97	Van Asbroeck, L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	684	Id.	125	Dambroise, F.-X., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	56 ¹ / ₂	979	Id.
98	Mélot, J.-J., brigadier de gendar- merie (art. 21).	55 ¹ / ₂	815	Id.	126	Lamy, G.-J., maréchal de logis de gendarmerie (art. 21).	60	969	Id.
99	Marchand, J.-B.-J., gendarme (art. 21).	55 ¹ / ₂	781	Id.	127	Gros-Jean, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	949	Id.
100	Bertho, J.-L., gendarme (art. 21)	48	623	Id.	128	Hofman, L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	40 ¹ / ₂	765	Id.
101	Compère, V.-J., gendarme (art. 21).	49	623	Id.	129	Simons, G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	887	Id.
102	Graff, J.-H., gendarme (art. 21)	50	616	Id.	130	Renaux, E.-G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	603	Id.
103	Gabriel, J.-B., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	602	Id.	131	Warin, N.-J., gendarme (art. 21).	52	651	Id.
104	Gaillard, J., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	598	Id.	132	Van Der Heyden, G., gendarme (art. 21).	52	644	Id.
105	Collignon, L.-G., gendarme (art. 21).	43 ¹ / ₂	595	Id.	133	Soudan, A.-R., gendarme (art. 21).	45	602	Id.
106	Vander Linden, C.-L., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	574	Id.	134	Dehay, E.-F.-J., gendarme (art. 21).	48	595	Id.
107	Wéber, F., gendarme (art. 21).	41	574	Id.	135	Ludig, J., gendarme (art. 21) . . .	43 ¹ / ₂	595	Id.
108	Dumont, A.-J., gendarme (art. 21)	39	560	Id.	136	Thémans, L.-A., gendarme (art. 21).	45	567	Id.
109	Dopchie, F.-T., major (art. 20).	55 ¹ / ₂	3,650	182	137	De Taeye, D., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	563	Id.
110	Vanvinkeroy, T.-J.-A., lieutenant- colonel (art. 2, § 3).	55	4,000	237	138	Bouyet, J.-M.-C.-A., lieutenant- général (art. 1 ^{er}).	63 ¹ / ₂	7,500	Id.
111	Halleux, A.-J., ouvrier (art. 19).	22 ¹ / ₂	480	Id.	139	Fischer, A.-J.-C., lieutenant-géné- ral (art. 1 ^{er}).	65	7,500	Id.
112	Éyers, A. soldat, art. 19.	21 ¹ / ₂	480	Id.	140	Wendelen, J.-J.-A., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,200	Id.
					141	Delannoy, T.-B., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,000	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
142	Claude, J J lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	257	167	Van Bomberghen, E.-P.-G.-A., colonel (art 1 ^{er})	59 $\frac{1}{2}$	5,000	330- 351
143	Lambert, H - E capitaine en premier quartier maître (art 1 ^{er})	57	5,000	Id	168	Van Bever, J - L - G G , lieutenant- colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id.
144	De Backer, P - A , capitaine en premier quartier maître (art 1 ^{er})	58	3,000	Id.	169	Serbruyns, A -F., major (art. 1 ^{er}).	58	5,300	Id
145	Servais, J -J., capitaine comman- dant (art 1 ^{er}).	55	3,000	Id	170	Brundseaux, L. G , capitaine en premier quartier-maître (art 1 ^{er})	58	3,000	Id
146	Goebel, M -L , chef d' musique assimilé au grade de lieutenant (art 1 ^{er})	57 $\frac{1}{2}$	1,850	Id	171	Linard, F -J , capitaine comman- dant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id
147	Smitsmans, J -L -M , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,757	Id	172	Van der Straten-Wallet, L (b ^{es}), lieutenant colonel (art 2, § 5)	58	3,900	Id.
148	Hanff, J -J -V -E , capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,812	Id	173	Collignon, J -A., major (art 2, § 5)	58	3,217	Id
149	Camerlynck, P -G -H , capitaine (art 2, § 3)	55 $\frac{1}{2}$	5,000	Id	174	Papyn, J B , capitaine en premier administr' d'habillement (art 2, § 5)	58	5,000	Id
150	Serbruyns, P.-O -V , capitaine commandant (art 2, § 3)	56	2,887	Id	175	Gilly, R -E -J M., capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,925	Id
151	Massin, E -A -A , capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,662	Id	176	Blaise, A -J , capitaine comman- dant (art 2, § 3)	55	2,281	Id
152	Foudin, L.-J., capitaine comman- dant (art 2, § 3)	55	2,850	Id	177	Nenquin, A -J., capitaine (art 2, § 3)	55	2,281	Id.
153	Vande Waele, A H , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,902	257	178	Verbrugghen, R , major (art 21)	57 $\frac{1}{2}$	5,155	Id
154	Prierson, A -A -I , capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,662	Id	179	Bayet, J -L E , major (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	5,250	Id
155	André, J -B , capitaine comman- dant (art 2, § 3)	55	2,250	Id	180	Godefroid I -H capitaine com- mandant (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	2,219	Id
156	De Winter, J B , capitaine (art 2, § 3)	55	2,051	Id	181	Vandeghinste, J B , capitaine (art 21)	44	1,504	Id
157	Jacquemin, E -J -V , capitaine (art 19)	55	1,125	Id	182	Loché, H I , capitaine (art 21)	54	2,662	Id
158	Vandervael H , colonel (art 20)	59	5,500	Id	183	Delhayé, A I H capitaine com- mandant (art 21)	54	2,456	Id
159	Dumont, P -N C capitaine com- mandant (art 21)	52	1,19	Id	184	Humpers G E , lieutenant (art 21)	29	925	Id
160	Dumon, A -C , gendarme (loi du 27 mai 1840)	44	151	272	185	Van den Heuvel I A , maître tail- leur (art 21)	65	840	Id
161	Gigot, I -F , lieutenant (loi du 27 mai 1840)	56 $\frac{1}{2}$	740	550 551	186	Schouteten, E C , maître tailleur (art 21)	61	840	Id
162	Vrancken, P , soldat (loi du 27 mai 1840)	40 $\frac{1}{2}$	274	Id	187	Ruymen, B , sergent-major armu- rier (art 21)	65	840	Id
163	Dembinski, C S , capitaine en pre- mier (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	2,219	Id	188	Marneffe, L -D. -E -J , premier sergent (art 21)	39	775	Id
164	Van Sprang, H -F -G , lieutenant- général (art 1 ^{er})	65	7,500	Id.	189	Meyers, I N , premier sergent (art 21)	49	701	Id.
165	Vergote, L -I , général-major (art 1 ^{er})	63	6,200	Id	190	Jacobs, A H , maréchal-ferrant (art 21)	45 $\frac{1}{2}$	566	Id
166	Pecquereau, A.-B , général-major (art 1 ^{er})	63	6,200	Id	191	Lacroix, H -T , conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art 21)	58 $\frac{1}{2}$	994	Id
					192	Gysemans, J -B , maréchal ferrant (art 21)	54 $\frac{1}{2}$	456	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
193	Flas, J. A., adjudant de batterie (art 21).	36 ^{1/2}	672	330- 531	10	Gravet, V -J, préposé des douanes (art 3 et 8)	65	628	46
194	Boulanger, A -J, adjudant sous- officier (art 21)	51	892	Id.	11	De Craemer, A, préposé des douanes (art 3 et 8)	63	748	Id
195	Delaunoy, J F, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	959	Id.	12	Dethy, X -V E, receveur des contributions (art 3, 8 et 15)	65	1,599	60
196	Thiran, E J G, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	954	Id	13	Cobbaert, B -M -F, receveur des contributions (art 3 et 8)	66	5,063	Id
197	Decarne, J -J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	50	778	Id	14	Ragondet, A -Ch F, receveur des contributions	67	4,833	"
198	Druart, E, gendarme (art 21)	50	640	Id.	15	Haek, A -E, receveur des contributions	68	1,582	"
199	Tinani, E J, gendarme (art 21)	46	581	Id	16	Smeesters F, brigadier des douanes	65	1,162	"
200	Minne, A, gendarme (art 21)	44	560	Id	17	De Vos, Ph -A, commis des accises	56	717	"
	TOTAL .		302,422		18	Bodart I -J, préposé des douanes,	46	487	"
					19	De Cock, I A M, commis des accises	44	726	"
	Ministère de la Guerre.				20	Hauben, J, receveur des contributions (art 1 8 et 15)	66	3,145	Id.
	<i>Ordre de Leopold.</i>				21	Hocquart, E -L, receveur des contributions (art 3 et 8)	62	2,775	Id
1	Jadot, F, musicien gagiste	49	100	"	22	Marechal dit marchal, J -C, brigadier des douanes (art 3 et 8)	58	861	82
2	Ruymen, B, sergent-major armurier au régiment des carabiniers	63	0	"	23	Pauwels, A, commis des accises (art 1, 8 et 15)	70	1,237	103
	TOTAL		200		24	Lewuillon, F -H, receveur de l'en- registrement (art 3 et 8)	63	4,502	60
					25	Galcoen, P J, sous-lieutenant des douanes (art 3, 8 et 15)	61	1,457	Id
	Ministère des Finances				26	De Vre dit Devic, P C, matelot des douanes (art 3 et 8)	52	604	Id
	<i>Fonctionnaires et employés</i>				27	Vanhove, F -J, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	65	2,445	82
1	Moineau, J, ép ^{te} Libin, nettoiyense au ministère des Finances (art 3 et 8)	54	511	362	28	Finoulst, F, sous directeur hono- raire (art 1 et 8)	69	4,414	Id.
2	Caudion, J, receveur des douanes (art 1 et 8)	65	5,002	6	29	Deville, H J, timbreur à l'atelier général (art 1 et 8)	70	1,050	125
3	Bougeois, A -J, contrôleur des douanes (art 1, 8 et 15)	66	3,082	Id	30	Masure, A I, vérificateur des douanes (art 1 et 8)	67	3,203	103
4	De Keyser, J, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	825	Id	31	Vanlandewij dit Van Landewyck, F J D, vérificateur des douanes (art 1, 8 et 15)	65	2,362	Id
5	Delfosse, L D, sous chef de bureau au Ministère (art 1 et 8)	5	2,304	Id	32	Howet, F J, brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,162	Id
6	Navei, B, lieutenant des douanes (art 3, 8 et 15)	63	1,812	Id	33	Becker, C -J -E, brigadier des douanes (art 3, 8 et 15)	61	1,162	Id
7	Boens, I -L, préposé des douanes (art 3, 8 et 15)	61	814	Id	34	De Meuse, L A -J, contrôleur des contributions (art 3 et 8)	60	3,841	Id
8	Delbecque, L.-L, lieutenant des douanes (art 3 et 8)	75	1,700	Id					
9	Gabriels, P -I, préposé des douanes (art 3 et 8)	63	759	Id					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
35	De Baets, P., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	769	125	59	Hofman, F.-A., préposé des douanes (art 1 et 8).	68	724	250
36	Harnetiaux, L, brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,155	Id	60	Focroulle, C-F, contrôleur du cadastre (art. 5 et 8).	65	3,442	Id.
37	Caussin, J-B, brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	909	Id	61	Lejeune, V, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	61	1,162	Id
38	Verbaeys, V-D., 2 ^e commis à l'administration centrale (art. 5 et 8).	55	678	157	62	Wanet, N-A-J., brigadier des douanes (art 5 et 8).	65	1,069	Id.
39	Lambert, F-J, receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	1,859	Id	65	Lemaire, C-J, sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	63	875	Id.
40	Callaert, C-H., receveur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	46	1,501	Id.	64	Dever, F-J, préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	64	825	Id.
41	Martelez, H-J, lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,987	Id.	65	Van Mol, J-H., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	842	Id.
42	Martens, R-P, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.	66	Vander Biest, J-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,787	285
43	Maron, L-J, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	4	1,162	Id.	67	Nivaille, J-L-J., receveur des contributions (art 5 et 8).	61	1,414	Id.
44	Dewart, T., brigadier des douanes (art 5 et 8).	62	1,105	Id	68	Lambinet, J-B, commis des accises (art 5 et 8)	55	1,080	Id.
45	Coulon, T., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	627	Id	69	Demanez, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	44	548	Id.
46	Aiff, J-B-W, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	59	1,162	168	70	Schmidt, T B, brigadier des douanes (art 5 et 8).	59	1,126	Id.
47	Lebrun, F-Y, commis des accises (art 5 et 8).	59	1,108	Id	71	Bertrand, L-J., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	5,070	339
48	Bonet, A-J, contrôleur des contributions (art 1 et 8)	68	4,008	Id.	72	Kesseler, H, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	68	2,852	Id.
49	Clavier, M-A-J, contrôleur des contributions (art 5 et 8)	65	2,968	Id.	73	Vanhaesendonck, J-F, préposé des douanes (art 1, 8 et 15).	66	825	Id.
50	Manon, E.-E.-A., receveur des contributions (art 5 et 8).	64	1,726	228-229	74	Meeus, W, sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15)	61	1,462	Id.
51	Goeyens, L, brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	66	1,162	Id	75	Creteur, P-J, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	1,162	Id.
52	Loosvelt E-F, préposé des douanes (art 1 et 8).	60	790	Id	76	Vilain, L, commis des accises (art 5 et 8)	58	1,119	Id.
53	Van Lerberge, C-F., préposé des douanes (art 1 et 8).	66	757	Id	77	Van Kerckhoven, t, brigadier des douanes (art 5 et 8).	60	1,100	Id.
54	Carion, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	802	Id	78	Vanoenacker, L A, préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	62	825	Id.
55	Boulard, L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.	79	Bracke, J-B, préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	649	Id.
56	Guilher, J-D-A, brigadier des douanes (art. 1 et 8).	68	1,157	Id.	80	Verbrugge, L-F, préposé des douanes (art 5 et 8)	45	522	Id.
57	Collard, L-L J, préposé des douanes (art 1 et 8).	65	752	Id.	81	Depuydt, C-L, préposé des douanes (art 5 et 8).	45	520	Id
58	Naisse, G.-J, sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	668	Id.	TOTAL			130,359	

(92)